



RECONSTRUCTION d'un Garage à l'identique

NOTICE DESCRIPTIVE - 20 rue de Fraiche Bise 16560 AUSSAC-VADALLE

M.Mme GUILBAUD - 20 rue de Fraiche Bise 16560 AUSSAC-VADALLE

PC IV
A3
Ind A - 16/09/24

Echelle
sans

NOTICE D'INSERTION DANS LE SITE

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT EXISTANT

Le terrain est situé sur la commune de AUSSAC-VADALLE. Il s'inscrit dans une partie de la commune déjà urbanisée. Les terrains alentours présentent des générations de constructions plus ou moins récentes, dont l'architecture est hétéroclite, sans aspect remarquable à titre individuel, et sans homogénéité à titre collectif.

Le terrain se compose d'une parcelle cadastrée : ZN n°125 d'une superficie totale de 642.00m². La topographie du terrain démontre qu'il est relativement plat. Il n'existe ni source ni cours d'eau sur le terrain.

DISPOSITION D'INSERTION DANS LE SITE

Le projet porte sur la reconstruction suite à un incendie d'un garage avec un préau attenant. L'impact sur le climat local et le sol sera très faible voir nul, le projet n'étant pas générateurs de nuisances quelconques. Les sols alentours ont une vocation résidentielle dans laquelle s'immisce la réalisation. L'architecture s'inspire de la typologie traditionnelle déjà existante et sa conception tient compte de la topographie naturelle du terrain et de son orientation.

Le projet s'insère dans le site avec discréption par l'utilisation de matériaux et des coloris suivant : tuiles minérales ton uni type DOUBLE CANAL, enduit monocouche gratté type TON PIERRE. Les menuiseries seront en ALU BLANC RAL9005 pour la fenêtre et en BOIS pour la porte de garage coulissante. Une grille de défense METAL NOIR sera installée sur la fenêtre. Les gouttières ainsi que les descentes de dalles seront aussi en ALU BLANC RAL 9005.

TRAITEMENT DES ACCES ET DES ABORDS

L'accès au garage reste identique à l'existant. Il se fait par le portail principal d'accès au terrain parcellée ZN125, le sol étant réalisé en enrobé noir.

VIABILISATION DU TERRAIN

Le terrain reste viabilisé comme à l'existant. Les eaux pluviales seront résorbées sur la parcelle.